

option Technicien-conseil en systèmes informatisés appliqués à l'agriculture

RNCP2302 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	326r, 210
Formacode(s)	21084, 21551, 31051
Code(s) ROME	M1810
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ENSEIGNEMENT PROMOTION AGRICOLE GENERAL	77580456000016	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Technicien-conseil en systèmes informatisés appliqués à l'agriculture est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il assure la gestion et le suivi du parc informatique (unités centrales et périphériques) et des logiciels et progiciels installés
- Il procède au dépannage de premier niveau, à la sécurisation et la sauvegarde des données
- Il élabore des applications à partir d'une demande explicite ou implicite des utilisateurs ou de la direction.
- Il réalise l'étude nécessaire, le suivi de la mise en place et la gestion d'un réseau informatique pour l'entreprise
- Il développe des outils de communication internes et externes en prenant soin de mesurer les effets et l'intérêt pour l'entreprise.
- Il assure la formation de base et l'assistance aux utilisateurs ainsi que sa formation personnelle

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Mobiliser les connaissances nécessaires au choix et à l'utilisation des systèmes informatisés en agriculture

UCP2 : Élaborer un système informatisé dans un service ou une entreprise

UCP3 : Participer à la gestion du service informatique de l'entreprise

Blocs de compétences

RNCP2302BC01 — UCP1 : Mobiliser les connaissances nécessaires au choix et à l'utilisation des systèmes informatisés en agriculture

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- rappeler les caractéristiques et l'histoire de la filière informatique
- rappeler les caractéristiques et les fonctions des systèmes informatisés
- utiliser les principaux logiciels

RNCP2302BC02 — UCP2 : Élaborer un système informatisé dans un service ou une entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- développer le plan d'informatisation de l'entreprise ou du service
- participer au choix des matériels et des logiciels adaptés aux besoins de l'entreprise
- développer une application adaptée aux besoins de l'entreprise

RNCP2302BC03 — UCP3 : Participer à la gestion du service informatique de l'entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- procéder à l'installation et à l'administration du système informatique
- procéder au suivi, à la maintenance et à la sécurisation du système informatique
- animer le service informatique de l'entreprise

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :
- Les Etablissements publics et les Organisations Professionnelles Agricoles.
- Les entreprises privées agricoles et para-agricoles (Commerciales, Services...).
- Les exploitations agricoles.
- Les collectivités territoriales (communes, conseils généraux, conseils régionaux).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :

Deux appellations principales : responsable Informatique, technicien Informatique.

Des appellations plus spécifiques :

- pour l'enseignement : formateur correspondant informatique, responsable CDR, responsable Centre Multimédia ;
- pour les postes plus particulièrement tournés vers l'Internet : développeur Web.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 419 €
Familles professionnelles (FAP)	M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	9 549
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	3 %
Familles professionnelles (FAP)	M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 650 €
Selon la branche	6 500 € – 7 813 €
Prise en charge	Branches concernées
7 650 €	Valeur par défaut · 199 branches
7 813 €	CPNE Branche ITV, CPNE de l'agriculture, CPNE des Métiers de la Transformation des Grains, CPNE des centres de gestion agréés et habilités agricoles, CPNE des exploitations frigorifiques
7 659 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 500 €	CPNE Branche Caoutchouc

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
--	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr

<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2302/>